

Communiqué de presse

DÉCISION DE RELAXE DE L'ANIMATEUR DE L'ÉCOLE TITON : PLUS QUE JAMAIS, IL Y A URGENCE À RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS

Paris, le 16 juin 2026

Nous prenons acte de la décision de relaxe rendue par le tribunal correctionnel de Paris concernant un animateur périscolaire de l'école Titon, laquelle suscite légitimement une indignation et une vive inquiétude chez les familles, en particulier celles d'enfants victimes.

Lorsque la protection des enfants est en jeu, lorsque leurs paroles font état de faits graves, lorsque des familles font état de comportements inappropriés, notre responsabilité collective ne peut plus être d'entretenir le sentiment d'impunité.

Je veux redire ici tout mon soutien aux enfants victimes et à leurs familles. Leur parole doit être entendue, accompagnée et surtout protégée. Aucun enfant ne doit rester seul ou sans réponses face à des faits qu'il rapporte, aucun parent ne doit avoir le sentiment que ses alertes sont minimisées. Nous devons assurer une protection totale des enfants et faire de leur sécurité notre priorité absolue.

Cette affaire rappelle une exigence essentielle : la protection des enfants dans tous les temps de leur vie doit être renforcée et sans délai. Trop de familles se heurtent encore aux lenteurs des procédures administratives et judiciaires.

Cette confiance ne peut exister que si les signalements sont traités avec rigueur, si les procédures sont claires, efficaces et partagées sur tout le territoire national, si les contrôles sont renforcés et si les métiers du périscolaire sont enfin considérés comme une vraie filière professionnelle, bénéficiant d'une formation exigeante et continue.

J'appelle le Gouvernement et l'ensemble des autorités compétentes à agir vite et fort pour prévenir les violences, et en particulier celles faites aux enfants, à mieux détecter les situations à risque et à protéger les victimes potentielles. Plusieurs textes de loi attendent d'être examinés : la proposition de loi dite Bétharram doit être inscrite à l'ordre du jour du Sénat tout comme la proposition de loi intégrale qui doit être examinée par l'Assemblée nationale, avant l'été. Nos enfants ne peuvent plus attendre.

La relaxe prononcée aujourd'hui rappelle d'abord que la protection des enfants et l'application du principe de précaution maximal doivent primer sur toute autre considération. Elles imposent une mobilisation constante, une nouvelle doctrine du signalement, de l'écoute et de la prévention et, enfin, des moyens à hauteur de ces exigences.

Dans le 11^{ème} arrondissement, nous resterons pleinement mobilisés aux côtés de l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier des familles, pour garantir à chaque enfant un environnement sûr, respectueux et protecteur.

David Belliard, Maire du 11^{ème} arrondissement